



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

de la séance du 12 septembre 2016 à 20h00, Maison de Commune

Présidence : M. Thierry Cretegny

LE CONSEIL COMMUNAL D'ETOY

- vu le préavis N° 04/2016 de la Municipalité relatif à l'attribution des compétences municipales à la Municipalité pour la législature 2016-2021
- - ouï le rapport de la commission des finances
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. Autorisation générale de statuer sur les aliénations et acquisitions d'immeubles jusqu'à concurrence de CHF 100'000.- par cas, charges comprises ;
2. Autorisation générale de participer à la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi qu'à l'acquisition des participations dans les sociétés commerciales, jusqu'à concurrence de CHF 10'000.- ;
3. Autorisation générale de plaider dans les cas de la gestion de la Municipalité ;
4. Autorisation générale de pouvoir engager CHF 60'000.-, par cas, pour les dépenses imprévues et exceptionnelles ;
5. Délégation de compétence pour la fixation des taxes et émoluments

Ainsi décidé lors de la séance du Conseil communal
du 12 septembre 2016.

Le Président

La Secrétaire

Thierry Cretegny

Isabelle Muller

